

**SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES
ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC**

Rapport financier annuel

Au 31 mai 2015

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES
ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN.....	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires.....	6 - 9

Rapport de mission d'examen

Aux membres du

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

Nous avons procédé à l'examen du bilan du SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC au 31 mai 2015, ainsi que des états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par le syndicat.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Le budget présenté dans l'état des résultats n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FBL s.e.n.c.r.l. ¹

Québec, le 11 novembre 2015

¹ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A114071

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mai

	2015		2014		
	Fonds d'administration générale		Fonds de résistance syndicale	Total	
	Budget	Réel	Réel	Réel	Réel
Produits					
Cotisations syndicales	235 000 \$	247 258 \$	- \$	247 258 \$	197 677 \$
Droits d'entrée	50	70	-	70	40
Intérêts	2 500	4 262	426	4 688	5 050
	<u>237 550</u>	<u>251 590</u>	<u>426</u>	<u>252 016</u>	<u>202 767</u>
Charges					
Organismes politiques (note 6)	50 000	45 097	-	45 097	48 789
Conventions collectives (note 6)	145 000	177 594	-	177 594	112 876
Information	3 500	1 479	-	1 479	379
Formation	1 200	533	-	533	1 336
Vie syndicale et organisation syndicale	6 000	7 021	-	7 021	443
Socio-politique et communiqué de presse	1 500	1 100	-	1 100	1 200
Suivi du plan d'actions et remboursement de libération syndicale	20 000	22 769	-	22 769	18 035
Loyer et secrétariat permanent	5 000	3 301	-	3 301	4 076
Papeterie, fournitures de bureau et télécommunications	5 000	2 995	-	2 995	3 003
Équipement et entretien	1 000	162	-	162	883
Frais bancaires	350	288	24	312	312
Civilités	800	240	-	240	280
Honoraires comptables	2 100	2 052	-	2 052	2 052
CSST et divers	300	133	-	133	70
Comités statutaires et comités ad hoc	2 000	979	-	979	392
	<u>243 750</u>	<u>265 743</u>	<u>24</u>	<u>265 767</u>	<u>194 126</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(6 200) \$</u>	<u>(14 153)</u>	402	<u>(13 751)</u>	8 641
Actifs nets au début		<u>124 656</u>	<u>100 610</u>	<u>225 266</u>	<u>216 625</u>
Actifs nets à la fin		<u>110 503 \$</u>	<u>101 012 \$</u>	<u>211 515 \$</u>	<u>225 266 \$</u>

Non audité.

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

BILAN
31 mai

2015

2014

ACTIF	Fonds d'admi- nistration générale	Fonds de résistance syndicale	<u>Total</u>		
Actif à court terme					
Encaisse	36 494	24 740	61 234	\$	42 444 \$
Placements temporaires (note 3)	90 491	28 725	119 216		161 871
Débiteurs (note 4)	25 074	108	25 182		22 316
Avance à un particulier, intérêts indéterminés	-	10 010	10 010		6 560
Avance au fonds d'administration générale	-	37 429	37 429		37 429
	<u>152 059</u>	<u>101 012</u>	<u>253 071</u>	\$	<u>270 620</u> \$
PASSIF					
Passif à court terme					
Fournisseurs et frais courus	4 127	-	4 127	\$	7 925 \$
Dû au fonds de résistance syndicale	37 429	-	37 429		37 429
	<u>41 556</u>	<u>-</u>	<u>41 556</u>		<u>45 354</u>
ACTIF NET					
Actif net grevé d'affectation d'origine interne	-	101 012	101 012		100 610
Actif net non affecté	110 503	-	110 503		124 656
	<u>110 503</u>	<u>101 012</u>	<u>211 515</u>		<u>225 266</u>
	<u>152 059</u>	<u>101 012</u>	<u>253 071</u>	\$	<u>270 620</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____ administrateur

_____ administrateur

Non audité.

**SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES
ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mai

2015

2014

EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 751) \$	8 641 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	<u>(10 114)</u>	<u>(5 558)</u>
	<u>(23 865)</u>	<u>3 083</u>

INVESTISSEMENT

Acquisition de dépôts à terme	(71 667)	
Encaissement de dépôts à terme	<u>114 322</u>	<u>27 214</u>
	<u>42 655</u>	<u>27 214</u>
Augmentation de l'encaisse	18 790	30 297
Encaisse au début	<u>42 444</u>	<u>12 147</u>
Encaisse à la fin	<u><u>61 234</u></u> \$	<u><u>42 444</u></u> \$

Non audité.

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2015

NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi en vertu de la Loi sur les Syndicats Professionnels, est un organisme sans but lucratif et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour but l'étude, la défense et la promotion des intérêts économiques et sociaux politiques de ses membres.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme établit ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Ces normes font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des actifs à long terme.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le fond de résistance syndicale a été créé pour défendre ses membres et pour constituer une réserve pour les prochaines négociations. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des cotisations syndicales sont comptabilisés mensuellement aux résultats en fonction du salaire des membres.

Les produits tirés des droits d'entrée sont comptabilisés au moment de l'admission des nouveaux membres au sein du syndicat.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement certain.

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2015

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement. Cependant, si ces instruments découlent d'opérations entre apparentés, ils sont évalués initialement à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon les circonstances. Si la juste valeur initiale s'approche du coût ou si elle est impossible à déterminer lors de l'évaluation initiale, cette évaluation est effectuée au coût.

Le coût après amortissement correspond au montant de l'évaluation initiale diminué des pertes de valeur, diminué des versements de capital et diminué ou augmenté de l'amortissement linéaire de l'écart entre le montant de l'évaluation initiale et la valeur nominale sur la durée de l'instrument financier.

Les coûts de transaction reliés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement, notamment les frais de financement, sont ajoutés ou soustraits de la valeur comptable des instruments financiers et sont, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres non cotés, amortis linéairement sur la durée des instruments.

Un actif financier est soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. La perte de valeur, s'il y a lieu, est comptabilisée à l'état des résultats. Une reprise de perte de valeur est possible jusqu'à concurrence de la perte de valeur comptabilisée antérieurement et cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

L'organisme, puisque ses produits annuels moyens sont inférieurs à 500 000 \$, a choisi de comptabiliser ses acquisitions d'immobilisations corporelles en charges.

Il n'y a pas eu d'acquisition durant l'exercice.

**SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES
ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2015

NOTE 3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2015	2014
Dépôts à terme, taux variant de 0,65 % à 2,75 %, échéant entre décembre 2015 et mars 2018	<u>119 216</u> \$	<u>161 871</u> \$

NOTE 4. DÉBITEURS

	2015	2014
Cotisations à recevoir	24 641 \$	19 076 \$
Intérêts	<u>541</u>	<u>3 240</u>
	<u>25 182</u> \$	<u>22 316</u> \$

NOTE 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, porte intérêts au taux de 7,60 % et est renouvelable annuellement.

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SYNDICATS ET DES ORGANISMES COLLECTIFS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2015

NOTE 6. ORGANISMES POLITIQUES ET CONVENTIONS COLLECTIVES

	2015		2014	
	Budget	Réel	Réel	
<u>ORGANISMES POLITIQUES</u>				
Congrès	10 000	\$ 10 279	\$ -	\$
Conseil des déléguées et délégués	10 000	10 375	17 592	
Conseil d'administration	30 000	24 443	31 197	
	<u>50 000</u>	<u>\$ 45 097</u>	<u>\$ 48 789</u>	<u>\$</u>
<u>CONVENTIONS COLLECTIVES</u>				
Négociation de conventions collectives	85 000	\$ 92 830	\$ 74 209	\$
Contestation et application des conventions collectives	60 000	84 764	38 667	
	<u>145 000</u>	<u>\$ 177 594</u>	<u>\$ 112 876</u>	<u>\$</u>

NOTE 7. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2015	2014
Débiteurs	(2 866) \$	2 548 \$
Avance à un particulier	(3 450)	(6 560)
Fournisseurs et frais courus	(3 798)	(1 546)
	<u>(10 114) \$</u>	<u>(5 558) \$</u>

NOTE 8. RISQUE FINANCIER

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché. L'organisme est exposé à un risque de juste valeur en ce qui concerne ses instruments financiers comportant des taux d'intérêts fixes.